Grandson
MUNICIPALITÉ

Préavis n° 651/22

Cautionnement en faveur du Tennis Club Grandson

Délégué municipal
M. Antonio Vialatte

Grandson, le 28 mars 2022 (version finale)

Table des matières

1. Préambule
2. Description du projet
3. Coûts des travaux
4. Financement
5. Etat des cautionnements
6. Conclusions

1. Préambule

Dans une première demande datée du 15 janvier 2022, le Tennis Club Grandson (TCG) sollicitait la Municipalité sur un projet d'investissement pour l'installation d'une structure couvrante (bulle) pour deux des trois terrains de tennis qu'occupe le TCG.

Une telle installation aurait permis de pouvoir jouer au tennis même durant la période froide et attirer de nouveaux membres, notamment les plus jeunes.

Par sa requête, le TCG souhaitait obtenir un cautionnement par la commune d'un montant total de CHF 117'600.--, soit le 120 % du montant du crédit utile de CHF 98'000.-- (exigence habituelle de certains instituts financiers).

Malheureusement, après analyse plus approfondie par le TCG, ce projet a dû être abandonné. En effet, il s'est avéré que les coûts d'installation et d'utilisation étaient beaucoup plus onéreux que prévus initialement. De plus, les travaux d'aménagement auraient été conséquents et l'impact écologique négatif.

Dès lors, une nouvelle réflexion a été menée par le comité du TCG. Aujourd'hui, il présente un nouveau projet qui lui permettra toujours de se diversifier et d'attirer de nouveaux membres. Il espère également pouvoir créer une section junior.

2. Description du projet

A mi-chemin entre le tennis et le squash, le padel-tennis est un sport de raquette populaire en Espagne ainsi qu'en Amérique du Sud qui connaît un essor important en Suisse. Plusieurs grandes villes sont déjà équipées de tels terrains, ce qui n'est pas le cas dans région, puisqu'aucune structure ne s'y trouve et notamment pas à Yverdon-les-Bains.

De surcroit, il s'agit d'un sport complémentaire au tennis traditionnel. Il est utile en appoint des entraînements classiques et s'intègre bien avec l'activité du TCG qui, avec la proximité du lac, est principalement un club de tennis estival.

Le nouveau comité du TCG souhaite vivement redynamiser le club, principalement en créant une section junior et en attirant de nouveaux membres. L'installation d'un terrain de padel-tennis pourra certainement y contribuer et donnera plus de visibilité au TCG.

D'autre part, les juniors pourront avoir accès à un sport ludique qui varie du tennis traditionnel. Quant aux entrainements hivernaux, essentiels à leur formation, ils pourront être donnés en salle, au Centre sportif de Borné-Nau.

De plus, le développement de cette nouvelle activité permettra de générer de nouveaux revenus liés à son exploitation. Des synergies sont d'ailleurs envisagées, notamment avec les exploitants du camping. Les terrains pourront ainsi être mis à disposition (location) des personnes qui le désirent, même les non-membres, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

2.1. Emplacement du terrain

Cette nouvelle infrastructure serait installée sur le court no 3 (en rouge ci-dessous). Il s'agit du terrain qui se trouve près de la route, à côté du mur d'entrainement. Un terrain de padel-tennis, au vu de ses dimensions (20m x 10m au total), peut aisément être installé sur un terrain de tennis standard (23.78m x 10.97m, surface de jeu uniquement).

Pour les travaux d'aménagement, une demande de permis de construire, avec dispense de mise à l'enquête, a d'ores et déjà été déposée auprès du Service de l'Urbanisme.

3. Coûts des travaux

Le coût total des travaux s'élève à CHF 107'720.--. Cette structure ne nécessite pas de frais d'entretien particulier.

4. Financement

Le TCG doit procéder à un emprunt par le biais d'un institut financier. Cependant, comme mentionné plus avant, un cautionnement communal est dans tous le cas exigé. Certains établissements, la "Raiffeisen" notamment, exigent même un cautionnement à hauteur du 120 % de la somme empruntée, ce qui représenterait un cautionnement maximum de 129'264.--.

Il y a lieu de relever que le TCG reste également dans l'attente de l'octroi d'une subvention du "Fonds du Sport Vaudois", à hauteur de CHF 27'260.--, montant qui lui avait été accordé pour l'installation de la bulle couvrante. Le projet ayant changé, le subside doit être confirmé.

Pour la rentabilisation de son investissement, le TCG table sur plusieurs facteurs :

1. une augmentation de ses membres, donc des recettes liées aux cotisations ;
2. l'encaissement des locations de la nouvelle structure par des non-membres ;
3. une augmentation des recettes de la buvette ;
4. une augmentation des revenus des sponsors ;
5. l'organisation et la participation à des événements ;
6. un plus grand nombre de locations du club-house.

Il est intéressant de relever que le TCG vient d'envoyer un tout-ménage visant le recrutement de juniors, 15 se sont déjà inscrits. De plus, 10 membres actifs ont aussi rejoint le TCG

5. Etat des cautionnements

Les chiffres au 31.12.2021 n'étant pas encore disponibles, ce sont les cautionnements au 31.12.2020 de la commune de Grandson qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Montant
Cautionnements	5'340'000
Quote part des plafonds d'endettement des associations intercommunales	4'522'250
Total	**9'862'250**

Pour rappel, le plafond de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 s'élève à CHF 25 millions.

Par souci de clarté, le détail des engagements au 31 décembre 2020, qui fait partie intégrante de la brochure des comptes 2020, est annexé.

6. Conclusions

La volonté du nouveau comité du TCG de se développer, notamment auprès des plus jeunes, en offrant de surcroit une nouvelle infrastructure sportive à la commune de Grandson ne saurait être qu'encouragée.

L'analyse des comptes du TCG témoigne d'une santé financière saine. Ce dernier rembourse d'ailleurs régulièrement deux prêts communaux, dont un a été soldé en 2021 ainsi qu'un emprunt auprès de la banque Raiffeisen. Le TCG a toujours honoré ses engagements et dispose actuellement d'environ CHF 40'000.-- de liquidités.

Aujourd'hui, pour avancer dans ses démarches, le TCG ne demande pas à la commune de le financer, mais de se porter garante du montant qui sera emprunté, majoré d'une marge de 20 % (selon les exigences en vigueur). La requête n'a aucune incidence sur les comptes de fonctionnement ou le budget de la commune, et le sérieux du TCG semble ne plus avoir à être démontré.

Fondés sur ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

vu le préavis no 651/22 relatif à la demande de cautionnement en faveur du TCG;

entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i de :

Article 1 : **de cautionner** le TCG pour l'octroi du prêt utile à l'acquisition d'un terrain de Padel-Tennis, à hauteur maximale de CHF 130'000.--, selon le préavis 651/22.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	Le Secrétaire
Antonio Vialatte	Eric Beauverd